



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Des Politiques Territoriales
Service Mission TIC
Contact Patrick GILLES
Tel : 04 75 79 26 26
Courriel : patrick.gilles@ladrome.fr
Réf : D0905983

Monsieur

Président
**FEDERATION DROME ARDECHE ISERE DES
COLLECTIFS DE RIVERAINS D'ANTENNES
RELAIS**
26000

À Valence, le 05 NOV. 2009

Monsieur le Président,

Votre courrier du 29 juin 2009 adressé à l'ensemble des conseillères et conseillers généraux du Département de la Drôme concernant les risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques a retenu toute mon attention.

Considérant l'ensemble des évolutions technologiques et économiques qui sont intervenues depuis la conception initiale du projet Ardèche Drôme Numérique (ADN), ou qui doivent intervenir à court terme, et tenant compte des craintes d'une partie de la population quant aux effets des ondes hertziennes, le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique a décidé d'adapter sa stratégie de couverture des zones blanches. En conséquence, aucune nouvelle antenne wifi ou wimax ne sera déployée dans le cadre du projet ADN.

Très attentif à la prise en considération des enjeux sanitaires liés aux ondes, je partage cette décision qui témoigne de la volonté du Conseil général de la Drôme de limiter les sites d'émission hertzienne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Par délégation du Président
Le Directeur Général
des Services Départementaux
Joël CREMILLIEUX

Didier GUILLAUME
Président du Conseil général
Sénateur

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UNE SAISIE INFORMATIQUE. LES DROITS D'ACCES ET DE RECTIFICATION PREVUS PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI N° 78-17 DU 06/01/1978 S'EXERCENT AUPRES DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

LE DEPARTEMENT DE LA DROME

HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
www.ladrome.fr